

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 16 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET** : EHPAD Raymond Poulin – Aide à l'acquisition d'un véhicule pour les personnes à mobilité réduite.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : Mme LE BIHAN a donné pouvoir à M. HUBERT, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme DANGE a donné pouvoir à M. ZING TSALA, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, M. PAOLI a donné pouvoir à M. LAVAL, M. RINA-BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUCUN ABSENT**

**SECRETARE DE SEANCE** : M. HUBERT.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**



**Véronique DESNOUES**



**2023-413 EHPAD Raymond Poulin – Aide à l’acquisition d’un véhicule pour les personnes à mobilité réduite.**

L’EHPAD Raymond Poulin a lancé un projet intitulé « l’ouverture des résidents vers l’extérieur » pour permettre à ses 120 pensionnaires de bénéficier de sorties adaptées et variées à l’extérieur de l’EHPAD. Les résidents et leur famille sont toujours amateurs de sorties extérieures permettant une ouverture sur le monde qui les entoure et une rupture dans leur quotidien. Malheureusement, la plupart des résidents sont en fauteuil roulant ou se déplacent difficilement et l’EHPAD n’a pas pour l’instant les moyens matériels pour répondre aux demandes.

Afin de concrétiser le projet, l’EHPAD souhaite donc investir dans un minibus 9 places équipé pour le Transport de Personnes à Mobilité Réduite permettant l’accueil de quatre fauteuils roulants. Ce matériel, très spécifique et sur mesure, demeure couteux. Ainsi, le véhicule retenu a une valeur de 50 700 €.

La fondation des Hôpitaux et la GMF, au titre des œuvres sociales de la GMF, ont versé chacune une subvention de 20 000 €. Il manque encore 10 000 € pour concrétiser le projet.

Au regard de la qualité du projet porté, visant à améliorer les conditions de séjour et de vie quotidienne des résidents de l’EHPAD, la commune de Saint Jean de la Ruelle, sollicitée pour participer à ce projet, propose son concours par le versement d’une subvention exceptionnelle, permettant de mener ce projet à son terme.

Vu l’article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l’avis favorable du bureau municipal du 9 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité (Mme PARAYRE Présidente de l’association n’ayant pas participé au vote),**

**DECIDE** d’accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l’EHPAD Raymond Poulin.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6748, fonction 04.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé



*Desnoues*  
Véronique DESNOUES